



Votre solution de borne de recharge
pour véhicules électriques.
Pour une mobilité durable et raisonnée.
Et une planète en bonne santé.





SOMMAIRE

1 Contexte et marché

2 La réglementation

3 Aides & subventions

4 Solutions techniques

5 Cas concrets d'installations

6 WAAT



01

CONTEXTE & MARCHÉ

L'offre de modèles, étoffée et attractive, ainsi que la volonté des Français d'adopter une mobilité plus respectueuse de l'environnement sont sans aucun doute les principaux marqueurs de cette (r)évolution du marché de l'automobile.

Perspectives pour 2021 : un marché en forte croissance, des dispositifs d'aides maintenus et un déploiement accéléré de la recharge.

Un marché français en forte croissance

Et des investissements considérables

Immatriculations
véhicules hybrides
et électriques
2020 vs 2019

+180%

Immatriculations
100% électriques
Top 5 des pays
européens

- 1 Allemagne
- 2 **FRANCE**
- 3 Royaume-Uni
- 4 Norvège
- 5 Pays-Bas

Investissements
de Volkswagen
d'ici 2023, dans le
domaine du VE

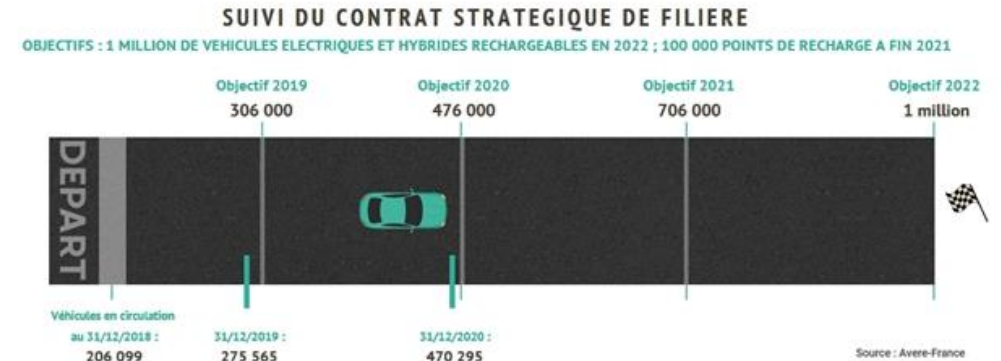
44 Mds €

Investissement
gouvernemental
pour le déploiement
de la recharge rapide

100M€

Reconduction du
programme
ADVENIR jusqu'en
2023

100M€



Perspectives

Indicateurs clés

AUJOURD'HUI

340 000 véhicules électriques et hybrides en circulation en France

30 838 bornes installées

400 Km d'autonomie des véhicules électriques maximum

28 modèles de véhicules électriques

D'ICI 2024

4 millions de véhicules électriques (1 million en 2022)

450 000 bornes installées

1 000 Km d'autonomie des véhicules électriques maximum

200 nouveaux modèles électriques d'ici fin 2021



Un fort potentiel bornes

Par segment de marché



COPROPRIÉTÉS

240 000 immeubles avec parking dont **60 000** en IdF

7 millions de places de stationnement

48% des copropriétaires prêts à basculer électrique (dont 30% d'ici 5 ans)



TERTIAIRE & FLOTTE AUTO

Des enjeux clés pour les entreprises et les ERP :

Améliorez le confort des collaborateurs/visiteurs

Décarboner et déployer ses objectifs **RSE**, **améliorer** son image

Attirer de nouveaux profils/clients



PROMOTEURS IMMOBILIERS

Valorisation des programmes

800 promoteurs en France

5000 nouveaux immeubles avec parking en construction / an



BAILLEURS

540 bailleurs pour **4,9 millions** de logements sociaux en France. De nouvelles obligations Loi Climat Résilience qui requièrent une nette amélioration du **DPE** des logements locatifs.



02

LA REGLEMENTATION

L'obligation de précâbler les parkings des bâtiments neufs et existants pour permettre l'installation de points de recharge pour véhicules électriques est actuellement réglementée par un décret du 13 juillet 2016.

Depuis le 11 mars 2021, les changements introduits par la **loi d'orientation des mobilités*** (LOM) sont entrés en vigueur.

* Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019

Rappel

Droit à la prise

Tous les utilisateurs de véhicules électriques qui résident dans une monopropriété ou une copropriété - **copropriétaire, locataire, occupant de bonne foi** - peuvent faire valoir un droit à la prise auprès de leurs syndicats de copropriété afin d'installer à leurs frais une solution de recharge sur leur place de parking. Le syndic a alors **3 mois pour répondre** à sa demande.

Tous les parkings sont concernés.

Le propriétaire ou le syndic de copropriété doit maintenant **garantir l'accès aux locaux techniques** de l'immeuble concernés au prestataire choisi afin de réaliser une étude et un devis pour les travaux envisagés (art. L111-3-8 CCH).



Loi LOM

Pour la copropriété : obligations

Inscrire à l'ODJ de l'AG la question des travaux avec :

- >> le détail des travaux à réaliser
- >> les devis et les plans de financement élaborés à cet effet
- >> le cas échéant, le projet de contrat fixant les conditions de gestion du réseau électrique modifié
- >> l'étude portant sur l'adéquation des installations électriques existantes aux équipements de recharge prévue à l'art. 24-5 III

Valable du 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2023



Loi LOM

Pour la Promotion Immobilière & le Tertiaire : dispositions

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

PC déposé à compter
du 11 mars 2021
(neuf ou rénovations lourdes)

Article
L111-3-4

Nombre de places de stationnement
à pré-équiper pour des parcs de stationnement
supérieurs à 10 places

100%
des places

Réservation de puissance
de raccordement pour l'alimentation
des infrastructures de recharge

Au moins 20% de la totalité des places
de stationnement avec un minimum d'une place

BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS

PC déposé à compter
du 11 mars 2021
(neuf ou rénovations lourdes)

Article
L111-3-4

Nombre de places de stationnement
à pré-équiper pour des parcs de stationnement
supérieurs à 10 places

20% des places et un point de charge accessible
PMR. 2 points de charge accessibles PMR pour
des parkings supérieurs à 200 places.

Réservation de puissance
de raccordement pour l'alimentation
des infrastructures de recharge

Au moins 20% de la totalité des places
de stationnement avec un minimum d'une place



03

AIDES & SUBVENTIONS

WAAT bénéficie de contacts privilégiés avec toutes les institutions et vous accompagne dans l'obtention des aides en facilitant toutes les démarches nécessaires.

Aides & subventions

ADVENIR : selon la typologie du bâtiment

Initialement prévu jusqu'au 30 juin 2020, le programme ADVENIR a été officiellement reconduit jusqu'au 31 décembre 2023. Bénéficiant d'une nouvelle enveloppe de **100 millions d'euros**, soit 5 fois plus que le budget alloué pour la première période, le programme prévoit de diversifier son action en s'adressant à de nouvelles cibles.

Tableau récapitulatif
des aides ADVENIR



Aides & subventions

Pour la copropriété : en complément d'ADVENIR

Pour les bailleurs : sans complément ADVENIR (non éligibles aux primes)

POUR LA COPROPRIÉTÉ



AIDE DE LA MAIRIE DE PARIS (COPROPRIETES DU 75)

- Finance jusqu'à 50 % du montant HT de l'infrastructure
- Prime plafonnée à 4 000 €
- Subvention versée directement par la Mairie de Paris (demande à réaliser par le syndic)



AIDE DU DÉPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

- Finance jusqu'à 70 % du montant TTC de l'infrastructure
- Prime plafonnée à 20 000 € par projet

POUR L'UTILISATEUR



AIDE DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

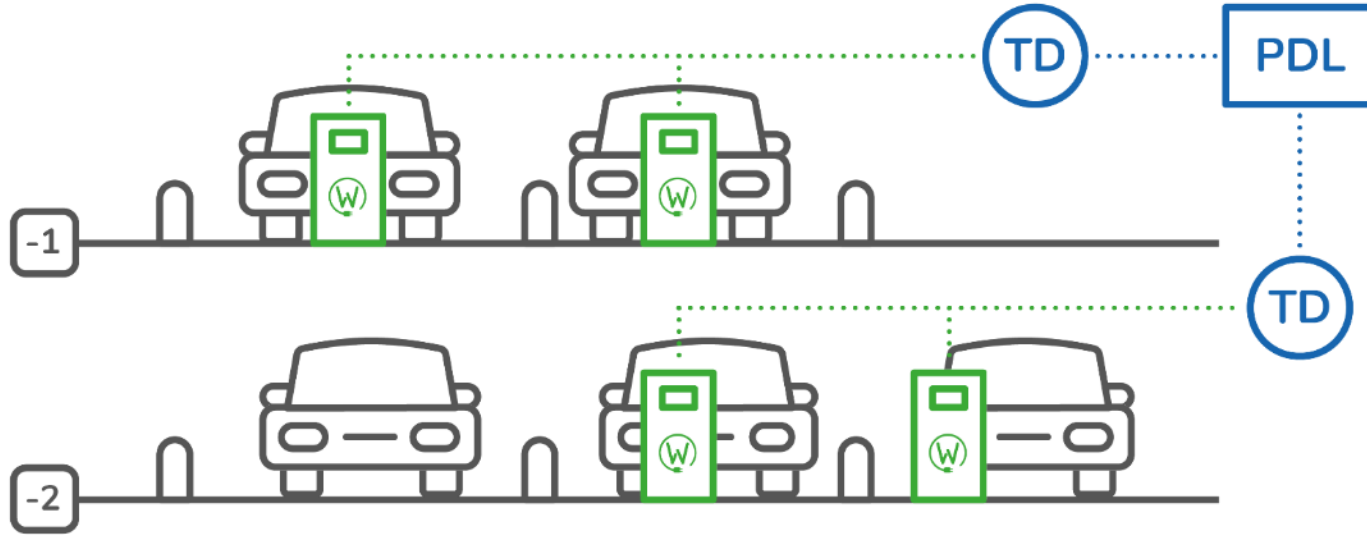
Subvention d'un montant égal à 75 % du montant des dépenses éligibles effectivement supportées, dans la limite de 300 € par système de charge.



04

SOLUTIONS TECHNIQUES

Solution WAAT pour le Tertiaire



● Infrastructure dédiée à l'alimentation des bornes

● Bornes individuelles ou partagées

PDL Point de livraison dédié aux bornes

TD Tableau divisionnaire

Aucune gestion pour le client: WAAT s'occupe de tout!

Installation **sur-mesure** sur chacun de vos sites

Définition des **modalités d'accès** aux bornes

Création d'un nouveau point de livraison (PDL)
OU Raccordement à votre **point de livraison existant**

Installation de l'**infrastructure** entre le PDL et les bornes

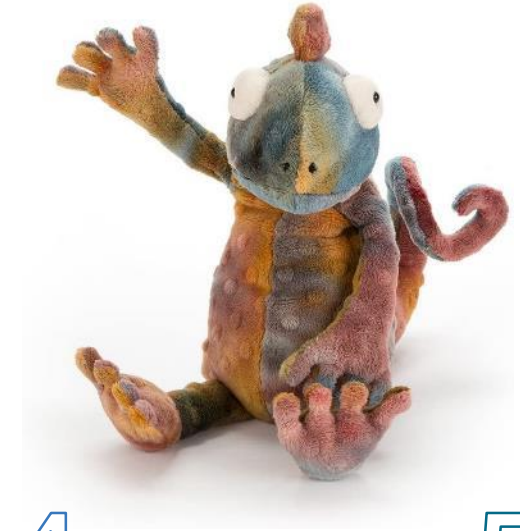
Fourniture et pose de **bornes communicantes**

Supervision des bornes – **Contrat de maintenance**

Gestion du flux monétaire directement avec chaque utilisateur

Etapes clés d'un projet Tertiaire

Ces étapes s'adaptent selon votre profil client.



1

2

3

4

5

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Etude de mobilité &
d'implantation

Rédaction du cahier des
charges

Etudes solutions de
refacturation

ETUDE TECHNIQUE

Dimensionnement
électrique

Optimisation énergétique

Autorisations
administratives

INSTALLATION

Travaux électriques

Raccordement des bornes

Signalisation au sol &
verticale

MISE EN SERVICE

Tests de bon
fonctionnement

Accompagnement
utilisateurs

EXPLOITATION

Maintenance & supervision

Exploitation des infras de
recharge

Gestion de la refacturation

Supervision

Fonctionnalités



Tableau de bord

Indicateurs de suivi d'exploitation



Gestion de la puissance

Optimisation et recommandations de la puissance nécessaire



Tarification

Définition des tarifs de charge pour les usagers



Contrôle d'accès

Accès paramétrés pour les visiteurs et la flotte



Génération de rapports

Personnalisation et export de vos rapports



Hotline 7/24

Maintenance préventive et curative

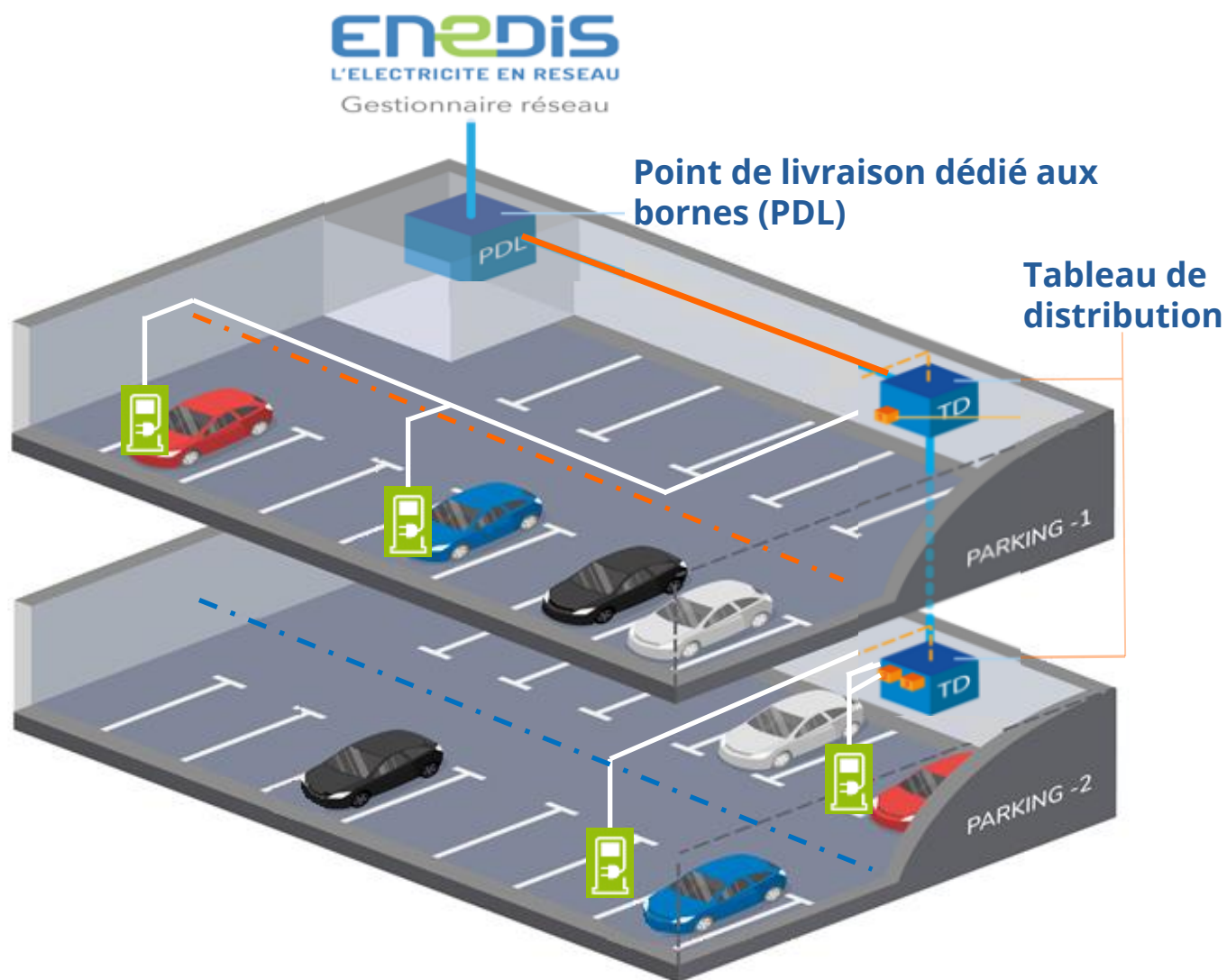


Statut en temps réel

Etat des bornes et répartition dynamique des charges en cours



Solution WAAT pour la Copropriété, les Bailleurs et la Promotion Immobilière



Etapes clés d'un projet en Copropriété

Anticiper pour éviter :

- >> de travailler dans l'urgence
- >> d'être contraint d'organiser des AGE
- >> de profiter des subventions encore disponibles

TEMPS MOYEN
POUR LA
REALISATION
D'UN PROJET :

6 MOIS

15
mars

20
mars

23
mars

30
avril

1er
juillet

15
septembre

1ERE APPROCHE

Sollicitation du gestionnaire et du conseil syndical pour étudier la possibilité d'installer une infrastructure de recharge au sein de la copropriété ciblée.

AUDIT

Prise de rendez-vous, déplacement WAAT sur site, étude technique et de faisabilité et explications des offres et options d'installation possibles.

CHIFFRAGE

Remise de l'offre correspondant parfaitement aux besoins du client et de la configuration du site visé.

MISE EN CONCURRENCE

Le conseil syndical porte l'offre WAAT à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des copropriétaires pour décider du choix de l'opérateur ciblé.

EXPLOITATION

Une fois les 2 mois de recours passés, WAAT réalise les travaux d'infrastructure au sein de la copropriété.

MISE EN SERVICE

Enedis met en service le Point de Livraison installé par WAAT et dédié aux bornes de recharge individuelles à venir.



05

CAS CONCRETS D'INSTALLATION

Cas concret d'installation

Copropriété



Site

Immeuble haussmannien

Bornes

16 bornes Alfen connectées
4 prises Green UP

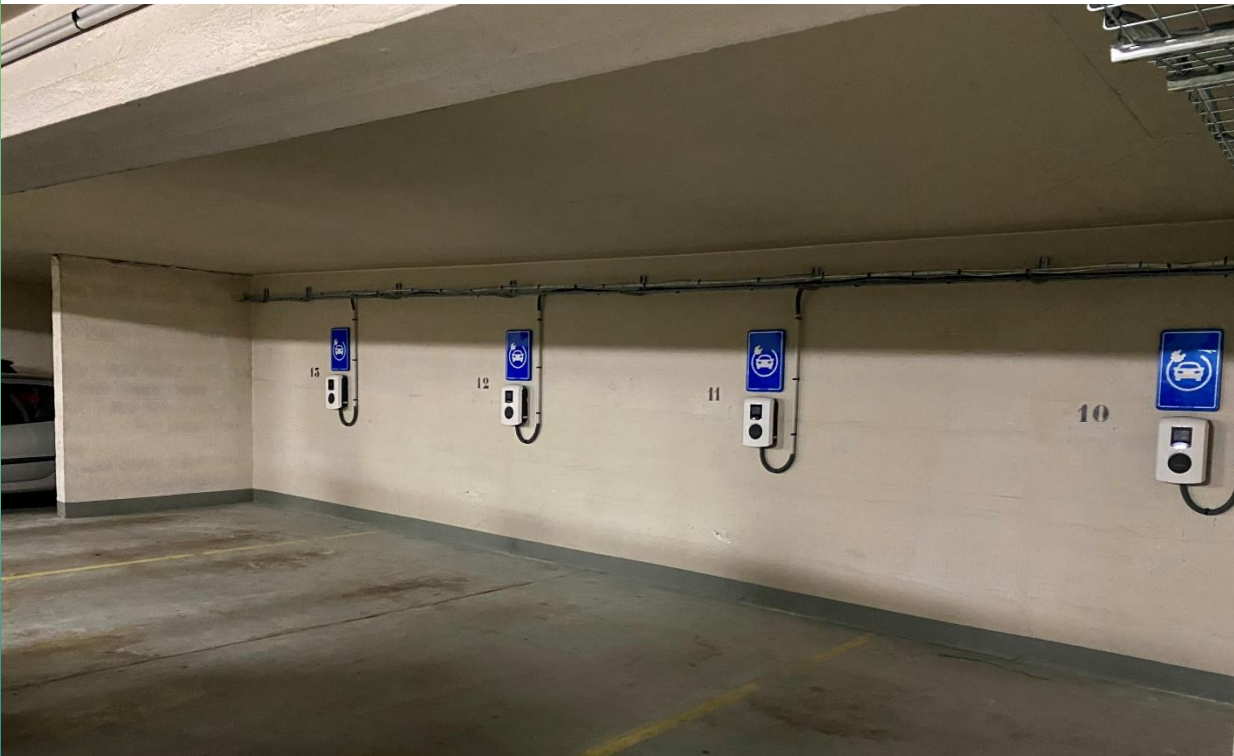
Parking intérieur

253 places



Cas concret d'installation

Tertiaire



Client

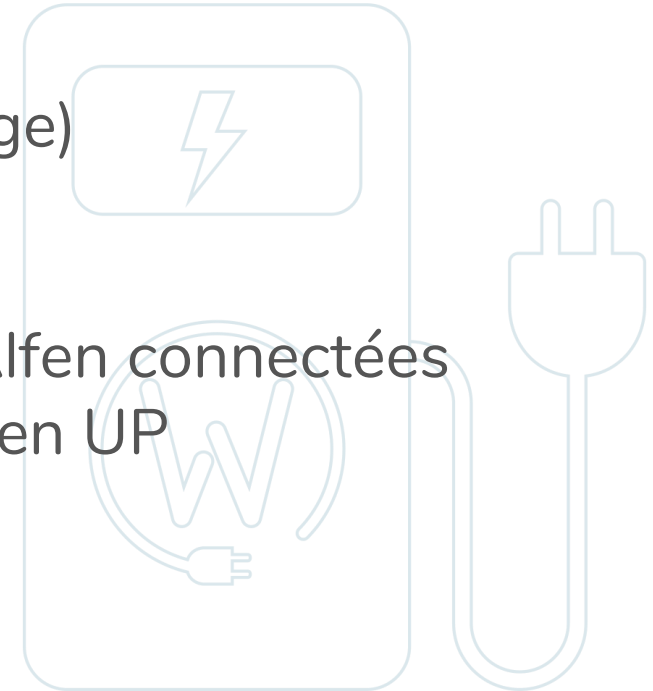
MACSF (siège)

Bornes

26 bornes Alfen connectées
7 prises Green UP

Supervision

MyWAAT



Valeur ajoutée WAAT: Une fois le site audité, recommandation d'une installation aux niveaux -1 et -2, malgré les doutes exprimés par le bureau de contrôle du client.

Avis WAAT confirmé après audit réglementaire et mise en relation d'un bureau d'études avec le client.

Un site non classé ERP peut accueillir des bornes au-delà du niveau -1.



06 WAAT

Notre savoir-faire

Une expérience confirmée sur 4 segments de marché.



COPROPRIÉTÉS

Apportez la meilleure des solutions à vos copropriétaires invoquant leur droit à la prise et améliorez ainsi le service aux occupants.



TERTIAIRE & FLOTTE AUTO

Améliorez le confort de vos collaborateurs, attirez de nouveaux profils, décarbonez votre flotte automobile et répondez à vos enjeux RSE.



PROMOTEURS IMMOBILIERS

Profitez de solutions d'infrastructures de recharge en amont ou en aval d'un projet et valorisez vos programmes auprès de vos futurs acquéreurs.



BAILLEURS

Proposez à vos locataires une solution de recharge simple et efficace et améliorez le service aux occupants tout en valorisant votre immobilier.

Notre savoir-faire

Connaissance du marché, partenariats clés et sécurité assurée.



Des équipes techniques
qualifiées IRVE :
qualification **obligatoire**
pour l'installation de bornes.



WAAT est mandataire
Enedis.



Une entreprise française :
Habilitée **ADVENIR**
Membre de l'**AVERE France**
VE et ZE Ready.



Installations :
Certifiées par le **Consuel.**
Couvertes par une **assurance**
RC Pro et décennale.



L'équipe



70 collaborateurs répartis sur tout le territoire

Une équipe expérimentée et complémentaire

Un accompagnement et des conseils sur-mesure par segment de marché

Partout en France

Notre équipe est déployée sur tout le territoire en **10 localisations majeures**.

Notre siège est basé à Vanves dans le 92.

WAAT offre un maillage important et grandissant pour être **au plus près de nos clients**.



Nos services

Une expertise prouvée sur toute la chaîne de valeur, quelle que soit la typologie de votre site.



Conseil et étude technique
et de faisabilité



Fourniture et exploitation de
bornes dernière génération
à protocole ouvert



Travaux, installation
et mise en service



Maintenance préventive et
curative



Gestion de la facturation de la
consommation des bornes en
entreprise et au domicile



Accompagnement de votre
plan de communication

Nos bornes



Bornes nominatives



Bornes partagées

Bornes dernière génération,
connectées ou non selon vos souhaits



Parkings extérieurs



Parkings intérieurs

En partenariat avec les leaders mondiaux et
européens de fabrication de bornes



Copropriété



Tertiaire & Flotte auto



Promoteurs immobiliers



Bailleurs





06 CONTACT

WAAT
72 rue Sadi Carnot
92170 Vanves

p.kic@waat.fr
06 21 91 16 58
waat.fr

